



Conseil de sécurité

Distr. générale
16 février 2023
Français
Original : anglais

Situation en Somalie

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport, soumis en application du paragraphe 15 de la résolution [2657 \(2022\)](#) du Conseil de sécurité et de sa résolution [2670 \(2022\)](#), fait le point sur l'application de ces résolutions, notamment en ce qui concerne l'exécution des mandats respectifs de la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM), au regard des progrès accomplis par rapport aux critères définis dans l'examen d'évaluation stratégique, et du Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie (BANUS). Le rapport porte sur les principaux faits nouveaux survenus entre le 23 août 2022 et le 7 février 2023.

II. Situation politique et économique et conditions de sécurité

A. Évolution de la situation politique

2. Au cours de la période considérée, des progrès ont été accomplis dans la mise en œuvre des priorités définies par le Gouvernement fédéral somalien dans son programme de travail pour la période 2022-2026. Le Gouvernement fédéral et les États membres de la fédération ont poursuivi leur démarche de coopération, à la faveur de réunions régulières du Conseil consultatif national, présidé par le Président Hassan Sheikh Mohamud, auxquelles ils ont participé, en septembre, en octobre et en décembre, pour débattre des priorités en matière d'édification de l'État.

3. Lors de la réunion qui s'est tenue les 12 et 13 septembre, le Conseil consultatif national a salué la poursuite des opérations militaires contre les Chabab. En outre, il a décidé d'intensifier les efforts de lutte contre la sécheresse, d'accélérer les pourparlers avec le « Somaliland », de renforcer la coopération entre les administrations publiques aux niveaux fédéral et régional et d'œuvrer à garantir une stabilité politique fondée sur la confiance, l'unité – sur laquelle repose la constitution – et l'état de droit. Lors de la réunion d'octobre, le Conseil consultatif national s'est déclaré favorable à l'accélération de l'exécution du plan de transition et à la mise en œuvre du dispositif national de sécurité. Il a également souligné, entre autres, l'importance d'accélérer l'action menée contre la sécheresse, de donner la priorité au processus de révision constitutionnelle et de garantir la tenue d'élections libres et transparentes.



4. La dernière réunion du Conseil consultatif national, qui a eu lieu du 25 au 28 décembre, a abouti à la signature d'accords sur la répartition des pouvoirs entre le Gouvernement fédéral et les États membres de la fédération et sur un modèle fédéral de système judiciaire ; les accords ont été signés par toutes les parties à l'exception du Puntland, qui s'est engagé à faire connaître son point de vue sur ces questions à un stade ultérieur, une fois qu'il aurait mené de nouvelles consultations internes. En outre, le Conseil consultatif national a décidé de créer des comités techniques chargés d'examiner le dispositif national de sécurité adopté en avril 2017 et d'élaborer des recommandations sur les élections au suffrage universel.

5. Par la suite, le 9 janvier 2023, le Puntland a publié une déclaration dans laquelle il a fait valoir son droit constitutionnel à agir en tant que gouvernement indépendant jusqu'à l'achèvement de la rédaction de la constitution fédérale, tout en réaffirmant le rôle qu'il jouait dans l'édification du système fédéral de la Somalie. En outre, le Puntland a souligné qu'il était prêt à négocier séparément avec le Gouvernement fédéral en vue de parvenir à des accords concernant notamment l'achèvement de la constitution, les questions de sécurité et le partage du pouvoir. Le 14 janvier, le Puntland a nommé un comité technique de 22 membres chargé de dialoguer avec le Gouvernement fédéral à cet égard.

6. Dans l'État du Sud-Ouest, la décision prise par l'Assemblée législative régionale de prolonger le mandat du Président de l'État, Abdiaziz Hassan Mohamed « Laftagareen », pour en porter la durée à cinq ans a provoqué des tensions. Considérant que la prolongation du mandat présidentiel était inconstitutionnelle, l'opposition a contesté cette décision et exigé que des élections soient tenues sans délai.

7. Dans ce contexte, le 19 novembre, le Président de la Chambre du peuple, Sheikh Adan Mohamed Nuur « Madobe », a annoncé le lancement d'une initiative visant à la réconciliation politique dans l'État du Sud-Ouest. Cependant, les tensions existant entre les autorités de l'État du Sud-Ouest et l'opposition politique ont été attisées par une manifestation qui s'est tenue, le 20 décembre, à l'occasion du quatrième anniversaire de l'élection du Président « Laftagareen ». Le 23 décembre, la montée des tensions a abouti à une confrontation armée entre les forces de sécurité de l'État du Sud-Ouest et des partisans de l'opposition, à Baidoa, qui aurait fait cinq morts, dont deux enfants. À la suite de ces affrontements, une conférence de réconciliation s'est tenue à Baidoa du 17 janvier au 5 février, sous les auspices du Président Mohamud et du Président de la Chambre du peuple. La conférence s'est conclue par un accord sur l'Assemblée de l'État du Sud-Ouest et des élections présidentielles ultérieures, qui se tiendront entre novembre 2023 et janvier 2024, le Ministère fédéral de l'intérieur, des affaires fédérales et de la réconciliation supervisant la mise en œuvre de ces dispositions. La conférence a également abouti à un accord sur l'indemnisation des dommages subis lors des affrontements du 23 décembre, la libération des détenus politiques et le respect de la liberté de circulation des membres de l'opposition.

8. À Laascaanood, chef-lieu de la région de Sool, des manifestations ont eu lieu à la suite de l'assassinat, le 26 décembre, d'un homme d'affaires de cette ville, qui était également membre du parti d'opposition Waddani du « Somaliland ». La répression des manifestations par les forces de sécurité du « Somaliland » s'est soldée par un bilan d'au moins 12 morts et 59 blessés. Le 4 janvier, les forces de sécurité du « Somaliland » auraient abattu un membre du sous-clan Jama Siyad des Dhoulbahante. En réaction, la milice clanique a attaqué les forces de sécurité, qui se sont ensuite retirées de la ville. Le 7 janvier, une délégation du « Somaliland » s'est rendue à Laascaanood pour tenter de rétablir la stabilité par le dialogue, mais aucune solution n'a pu être trouvée. Une conférence des Dhoulbahante, qui s'est tenue à

Laascaanood du 28 janvier au 5 février 2023, s'est conclue par une déclaration selon laquelle les régions contestées de Sool et Sanag faisaient partie de la République fédérale de Somalie et que les forces du « Somaliland » devaient se retirer de la zone. Par la suite, de violents affrontements entre les forces du « Somaliland » et les milices claniques ont eu lieu les 6 et 7 février. Selon les informations reçues, les événements se seraient soldés par au moins 37 morts et 131 blessés parmi la population civile. Dans une déclaration, le Président Mohamud a demandé qu'il soit mis fin aux combats et que la situation soit réglée par le dialogue.

9. Au cours de la période considérée, des changements notables sont survenus dans le domaine électoral, à l'échelon fédéral et au niveau des États. Le 21 novembre, le Président Mohamud a publié un décret abrogeant trois décrets présidentiels qui avaient été promulgués par son prédécesseur, Mohamed Abdullahi Mohammed « Farmajo », et qui portaient sur les modalités relatives à la nomination des membres de la Commission électorale nationale indépendante, de la Commission indépendante des frontières et du fédéralisme et de la Commission de lutte contre la corruption ainsi qu'à la prorogation de leur mandat. En outre, le Président a demandé que de nouveaux membres soient nommés dans chacune de ces commissions.

10. Dans le Puntland, les préparatifs des élections des conseils municipaux se sont poursuivis, malgré des retards dans le lancement du processus d'inscription sur les listes électorales : la première phase, qui devait débiter en décembre, a été lancée le 5 janvier afin que la Commission électorale de transition du Puntland puisse répondre aux préoccupations des associations politiques quant au déroulement des opérations. Bien que cette première phase se soit déroulée relativement sans heurts, l'inscription sur les listes électorales dans la région du Nugaal a rencontré, à l'ouverture, l'opposition des anciens des clans locaux et d'un haut commandant des forces de sécurité du Puntland, qui ont estimé que le processus électoral ne reposait pas sur un consensus. Des pourparlers tenus ultérieurement entre les autorités de l'État et les représentants de l'opposition visant à régler le différend ont abouti à une impasse ; le 6 février, les forces armées alignées sur l'opposition ont pénétré dans Garoowe et échangé des tirs, plusieurs heures durant, avec les troupes fidèles au Gouvernement du Puntland. Les affrontements ont pris fin lorsque les anciens ont persuadé les forces armées favorables à l'opposition de se retirer de Garoowe.

11. Dans l'État de Galmudug, l'organe de gestion électoral a été créé le 8 décembre et la personne chargée d'en assurer la présidence a été nommée. Le 9 novembre, le Conseil des ministres de l'État du Sud-Ouest a approuvé le projet de loi portant création de la Commission électorale du Sud-Ouest et, le 4 décembre, l'Assemblée législative de l'État du Hirshébeli a adopté une loi portant création de sa commission électorale indépendante.

B. Évolution des conditions de sécurité

12. Au cours de la période considérée, 1 524 atteintes à la sécurité, dont 501 actes de terrorisme, ont été enregistrées.

13. Conformément à l'objectif prioritaire que s'est donné le Gouvernement fédéral de faire face à la menace que représentaient les Chabab, les forces fédérales ont mené une série d'offensives contre ce groupe dans les États de Galmudug et du Hirshébeli, en collaboration avec des « forces de défense locales » composées de milices claniques. Ces offensives conjointes ont délogé les Chabab de plusieurs zones de Galmudug et du Hirshébeli, notamment autour des villes de Xarardheere, d'Aadan Yabaal, de Ruun Nirgood et de Buulobarde, dans les régions de Mudug, du Moyen-Chébeli et du Hiraan.

14. Compte tenu de la campagne menée par les forces de sécurité somaliennes pour affaiblir les capacités de tous les groupes terroristes, et afin de faciliter le retrait des troupes de la Mission de transition de l'Union africaine en Somalie (ATMIS) en vue du transfert progressif des responsabilités en matière de sécurité aux forces de sécurité somaliennes, un sommet des chefs d'État, auquel ont participé les Présidents de Djibouti et du Kenya et le Premier Ministre de l'Éthiopie, s'est tenu à Mogadiscio le 1^{er} février, sous l'égide du Président Hassan Sheikh Mohamud. À cette occasion, les dirigeants ont salué le travail accompli jusque-là par le Gouvernement fédéral dans la lutte contre les Chabab et ont convenu, entre autres mesures, de faire un dernier effort pour libérer l'ensemble de la Somalie des Chabab. Ils ont souligné qu'il était urgent de planifier conjointement une stratégie opérationnelle décisive contre les Chabab et ont reconnu l'importance de mobiliser le soutien régional pour des opérations opportunes et décisives ainsi que d'instaurer un mécanisme opérationnel conjoint chargé de coordonner les capacités opérationnelles globales et les multiplicateurs de force. Ils ont souligné l'importance d'établir un mécanisme conjoint de sécurité frontalière et demandé aux partenaires internationaux de soutenir les efforts de stabilisation de la Somalie dans les zones nouvellement libérées. Le sommet faisait suite à une réunion des Ministres de la défense des pays visés, tenue à Mogadiscio pour examiner la question de la lutte contre les Chabab.

15. Tout au long de la période considérée, les Chabab ont continué de mener des attaques à fort impact contre les forces de sécurité fédérales et des cibles civiles situées dans les centres urbains du pays. Les régions de Banaadir et du Bas-Chébéli ont été les plus touchées. Le 3 octobre, deux gros véhicules piégés ont explosé à Beledweyne, près des bâtiments de l'administration régionale du Hiraan. L'attaque, qui a fait 70 victimes civiles, soit 17 morts et 53 blessés, a été revendiquée par les Chabab.

16. Le 23 octobre et le 27 novembre, respectivement, les Chabab ont mené des attaques complexes contre des hôtels à Kismayo et Mogadiscio. À chaque fois, l'attaque a été déclenchée à l'aide d'un engin explosif improvisé, dans le périmètre de sécurité extérieur de l'hôtel. Les insurgés armés ont ainsi pu s'infiltrer dans les locaux, tuer sans discernement et résister pendant plusieurs heures avant d'être neutralisés par les forces de sécurité. L'attaque qui a frappé Kismayo a fait 13 morts, soit 8 civils et 5 Chabab. Celle qui a frappé Mogadiscio a fait 17 morts, dont 3 membres des forces de sécurité somaliennes et 6 Chabab.

17. Le 29 octobre, l'explosion de grande ampleur de deux véhicules piégés survenue au carrefour de Zoobe proche du Ministère de l'éducation, dans le centre de Mogadiscio, a tué plus de 111 personnes, dont un membre du personnel des Nations Unies recruté sur le plan national. Au moins 318 personnes ont été blessées.

18. Le 4 janvier, les Chabab ont lancé une attaque contre la préfecture de police et le sous-commissariat de police à Maxaas, dans la région du Hiraan, à l'aide de deux véhicules piégés ; le Gouvernement fédéral a repris Maxaas en juillet 2022, au début des offensives militaires menées dans le Hirchébéli. L'attaque a fait au moins 50 morts et 70 blessés.

19. Le 22 janvier, les Chabab ont mené une attaque complexe contre le bâtiment de l'administration régionale de Banaadir, à Mogadiscio. L'assaut a été déclenché par l'explosion de deux engins improvisés portés par des personnes, avant que les hommes armés des Chabab ne pénètrent dans le bâtiment. Les forces de sécurité somaliennes sont intervenues et ont repris le contrôle du bâtiment au bout de cinq heures. Au moins 11 personnes, dont 6 assaillants, ont été tuées, et quatre personnes ont été blessées.

20. Le 1^{er} février, deux obus de mortier ont visé l'aéroport international Aden Adde ; l'un d'eux s'est abattu sur le complexe des Nations Unies, faisant six blessés parmi les membres de l'Unité des gardes des Nations Unies.

21. Le 6 février, dans le district de Dayniile à Mogadiscio, un convoi du Fonds des Nations Unies pour l'enfance a été frappé par l'explosion d'un engin improvisé télécommandé, qui a abîmé le véhicule d'escorte des services de sécurité. Aucun décès n'a été signalé, mais quatre membres de l'équipe de la sécurité ont été blessés.

22. Des éléments pro-Daech présents en Somalie ont également mené deux attaques : le 29 août, dans le cadre de ces opérations, ils ont assassiné un haut responsable du district de Mogadiscio à l'aide d'un engin explosif improvisé placé sous un véhicule ; le 14 janvier, dans le district de Boosaaso, situé dans le Puntland, un affrontement armé a eu lieu entre des combattants de Daech en Somalie et des soldats de la force des Darwich.

C. Évolution de la situation économique

23. La Somalie a continué de progresser dans le cadre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés renforcée, dont le point d'achèvement devrait être atteint en 2024. Le 5 décembre, à l'issue d'un examen concluant de la situation du pays au regard de la facilité élargie de crédit, le Fonds monétaire international a débloqué un montant supplémentaire de 9 millions de dollars des États-Unis pour la Somalie.

24. Cependant, la reprise économique de la Somalie est restée fragile. Les projections de croissance en berne et la hausse de l'inflation – en particulier en ce qui concerne les denrées alimentaires et autres produits de base – ont eu pour effet d'alourdir les répercussions de la grave sécheresse qui a frappé le pays. Compte tenu de ces éléments, le taux de croissance net par habitant, qui a une valeur nulle depuis 2014, devrait rester à ce niveau au moins jusqu'à la fin de 2023. La capacité du pays de remédier à la situation de sa population et de son économie a été limitée du fait de ses moyens budgétaires et monétaires restreints.

25. De même, le montant des recettes publiques intérieures est resté faible, mais la reprise des dotations extérieures après la tenue des élections a atténué la pression budgétaire subie en 2022. Depuis septembre, le Conseil des administrateurs de la Banque mondiale a approuvé l'attribution de 180 millions de dollars de ressources supplémentaires pour répondre aux besoins essentiels concernant l'approvisionnement en eau, la gestion des ressources publiques et les personnes déplacées vers les villes.

III. Informations récentes sur les activités de la Mission et de l'équipe de pays des Nations Unies

A. Appui aux processus politiques

26. L'Organisation des Nations Unies a continué d'épauler la Somalie dans les domaines de l'édification de l'État, de la consolidation de la paix et de la réconciliation. Le financement apporté par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Fonds pour la consolidation de la paix ainsi que l'aide fournie par la MANUSOM ont facilité l'organisation des trois réunions du Conseil consultatif national qui se sont tenues au cours de la période considérée.

27. Dans le domaine de la réconciliation nationale, l'ONU a aidé le Ministère somalien de l'intérieur, des affaires fédérales et de la réconciliation à préparer

l'examen du cadre de réconciliation nationale et à procéder à son lancement le 12 décembre. Dans une démarche visant à revoir et à actualiser ledit cadre et le plan de réconciliation nationale, le Gouvernement a tenu des consultations avec des jeunes, des femmes, des personnes âgées, des membres de minorités et de divers autres groupes issus de la société somalienne ainsi qu'avec des représentants des États membres de la fédération, afin de dégager un consensus sur la formulation d'une stratégie globale de réconciliation nationale et de cohésion sociale.

28. L'ONU a également facilité l'organisation de la conférence de réconciliation de l'État du Sud-Ouest, notamment les consultations préliminaires tenues par le Président de la Chambre du peuple, Sheikh Aden Mohamed Nuur « Madobe ».

29. En ce qui concerne les élections locales, l'ONU a continué d'épauler la Commission électorale transitoire du Puntland en fournissant une assistance technique et opérationnelle pour le processus d'inscription électorale qui se déroule actuellement dans la perspective du scrutin municipal direct.

B. Appui au secteur de la sécurité, à l'état de droit et à la stabilisation (approche globale pour la sécurité)

1. Développement du secteur de la sécurité

30. Dans le cadre du groupe restreint de partenaires en matière de sécurité, qui comprenait l'ATMIS, l'Union européenne, la Türkiye, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, les États-Unis d'Amérique et l'Organisation des Nations Unies, le Gouvernement fédéral somalien a organisé sept réunions, au cours de la période considérée, afin de faciliter ses discussions avec les partenaires internationaux sur les questions de sécurité.

31. À la suite de la réunion du Conseil consultatif national qui s'est tenue en décembre et à la demande du Bureau de la sécurité nationale, la MANUSOM a contribué à l'organisation de plusieurs débats thématiques sur la révision du dispositif national de sécurité, qui ont eu lieu lors de la première réunion des comités techniques chargés de cette question, du 16 au 18 janvier, avec des représentants du Gouvernement fédéral et des États membres de la fédération.

32. Le 6 octobre, le Gouvernement fédéral somalien a communiqué aux principaux partenaires son nouveau projet de stratégie de lutte antiterroriste, dans lequel il proposait une démarche impliquant tous les ministères et associant la population. La stratégie a été ensuite approuvée, le 7 décembre, par le Conseiller pour la sécurité nationale, le Ministère du patrimoine et des affaires religieuses ainsi que d'autres acteurs nationaux ; elle vise à lutter contre les principaux éléments sur lesquels reposent les activités des Chabab, tels que le contrôle territorial, la taxation et le recrutement.

33. Le Gouvernement fédéral somalien a continué de renforcer ses capacités de gestion des armes et des munitions, avec l'appui de l'ONU. La priorité à cet égard est actuellement donnée à la concrétisation du plan d'action de six mois concernant la mise en œuvre de la stratégie nationale, présenté par le Bureau de la sécurité nationale en septembre. À cet égard, avec le soutien de l'Organisation, des progrès ont été accomplis en vue de la construction d'une installation de stockage de munitions à Jazira, dans la région de Mogadiscio.

34. Le Service de la lutte antimines a mené auprès du Bureau de la sécurité nationale des consultations préliminaires sur l'élaboration d'une stratégie nationale de lutte contre les engins explosifs improvisés.

2. État de droit

35. En prévision de la réunion du Conseil consultatif national qui se tiendrait en décembre, la MANUSOM a appuyé les réunions consultatives organisées du 19 au 24 décembre entre le Gouvernement fédéral somalien, les ministères de la justice des États membres de la fédération et d'autres parties prenantes.

36. Au cours de la période considérée, la MANUSOM a organisé des ateliers auprès des parties prenantes à Mogadiscio, dans le Puntland et dans le « Somaliland » afin de promouvoir des moyens d'améliorer la justice en ce qui concerne les violences sexuelles liées aux conflits et de renforcer l'indépendance de la magistrature. Des rapports et des recommandations concrètes découlant de cette initiative seront établis d'ici à mars 2023.

37. Lors d'une réunion du comité de pilotage du projet, le 6 décembre, le Programme conjoint relatif à la justice a été officiellement clôturé. Le projet de cadre pour un nouveau programme a été élaboré et des discussions sont en cours avec le Ministère de la justice à ce sujet.

38. Le 20 décembre, le Parlement du Hirschébéli a promulgué la loi sur la police de l'État, avec l'appui financier et technique du Programme conjoint relatif à la police. Cette nouvelle loi contribue à la fédéralisation de la sécurité en Somalie en établissant un dispositif de gouvernance pour la police de l'État du Hirschébéli, ce qui a pour effet de renforcer le dispositif national de sécurité. L'État de Galmudug et le « Somaliland » disposent de lois similaires. Dans l'État du Sud-Ouest et le Djoubaland, ainsi qu'au niveau fédéral, ces lois sont en cours d'élaboration.

3. Stabilisation

39. Le 1^{er} décembre, le Ministère de l'intérieur, des affaires fédérales et de la réconciliation et le Cabinet du Premier Ministre ont présenté aux partenaires internationaux les priorités de la nouvelle stratégie nationale de stabilisation. Les domaines prioritaires de la stratégie demeurent les suivants : a) la gouvernance locale ; b) le relèvement communautaire ; c) la cohésion sociale et la réconciliation ; d) l'état de droit. L'accent a également été mis sur le fait que la stabilisation jouait en faveur des opérations militaires en cours, dans le cadre de l'approche globale du Gouvernement fédéral et de ses activités de coordination. Le Ministre de l'intérieur, des affaires fédérales et de la réconciliation a souligné qu'au regard de cette priorité, il fallait davantage de ressources afin de consolider les acquis dans les États du Hirschébéli et de Galmudug et d'étendre les activités de stabilisation à d'autres États à mesure que les opérations progresseraient.

40. Tout au long de la période considérée, le Ministère fédéral de l'intérieur, des affaires fédérales et de la réconciliation et ses pendants des États du Hirschébéli et de Galmudug ont continué de mener et de coordonner, dans les zones reprises aux Chabab, diverses activités de stabilisation financées et appuyées par l'ONU et par des partenaires. Parmi ces activités, on peut citer la nomination par l'État du Hirschébéli d'une administration provisoire pour Adan Yabaal et la réparation d'infrastructures locales endommagées ou détruites par les Chabab dans les districts de Maxaas et de Buulobarde. L'exécution des activités prévues dans le cadre de la stratégie nationale de stabilisation s'est poursuivie, s'agissant du renforcement de la cohésion sociale et de la formation de conseils municipaux, dans les États de Galmudug, du Hirschébéli, du Djoubaland et du Sud-Ouest, où se sont notamment conclues les élections des conseils municipaux à Balanbal, à Caabuudwaaq et à Dhuusamarreeb, et, s'agissant du renforcement de la cohésion sociale, à Wanlaweyn, à Balcad, à Daynuunay et à Bula Guduud.

4. Prévention de l'extrémisme violent et lutte contre ce phénomène

41. Le 7 décembre, le Ministère fédéral du patrimoine et des affaires religieuses a officialisé un accord conclu avec l'ONU sur leur prochain programme commun en matière de prévention et de répression de l'extrémisme violent pour la période 2023-2026. L'exécution du programme sera menée par les ministères du patrimoine et des affaires religieuses du Gouvernement fédéral et des États membres de la fédération, et son orientation stratégique globale relèvera du Bureau de la sécurité nationale de la présidence.

42. Du 20 au 24 octobre, le Ministère fédéral du patrimoine et des affaires religieuses a organisé, avec l'appui de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), une réunion interministérielle de trois jours avec les ministères des affaires religieuses des États membres de la fédération, suivie d'un forum de trois jours consacré à des consultations entre les ministères, des universitaires, des chefs religieux et des dirigeants communautaires somaliens. Ces conférences visaient à obtenir l'adhésion des chefs religieux aux messages anti-extrémistes.

43. Parallèlement, les parties prenantes nationales et internationales ont poursuivi leurs efforts pour mettre en place un nouveau programme de réadaptation pour les anciens membres des Chabab posant un risque faible, avec une composante communautaire renforcée. Tout au long de cette phase de transition, les cinq centres de réadaptation situés à Mogadiscio, à Baidoa et à Kismayo ont continué de fonctionner. Au 7 février, 454 femmes et 539 hommes y étaient pris en charge.

C. Aide humanitaire

44. La situation humanitaire est restée désastreuse. La succession de cinq saisons des pluies pendant lesquelles le niveau de précipitations avait été inférieur à la moyenne a eu pour effet d'accentuer les répercussions de décennies de conflit, de déplacements massifs et de lourdes difficultés économiques, ce qui a entraîné une augmentation et une aggravation des besoins humanitaires et mené une partie de la population somalienne au bord de la famine.

45. Au début de septembre, une analyse pluripartenaire effectuée à l'aide du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire a montré qu'entre octobre et décembre, une famine pourrait frapper les populations rurales des districts de Baidoa et de Buurhakaba, dans l'État du Sud-Ouest, ainsi que les personnes déplacées dans la ville de Baidoa, si l'aide humanitaire n'était pas renforcée de toute urgence et apportée sur le long terme. Cette analyse a également montré que, dans plusieurs régions du centre et du sud de la Somalie, le risque de famine augmenterait s'il pleuvait trop peu durant la saison *deyr* de 2022 et si l'aide alimentaire ne parvenait pas aux personnes les plus vulnérables.

46. D'après une nouvelle analyse effectuée à l'aide du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire, dont les résultats ont été publiés en décembre, les efforts des populations locales et l'intensification de l'aide humanitaire ont empêché que le seuil de famine soit dépassé mais, pour autant, la crise de fond ne s'est pas atténuée et des conséquences encore plus graves n'ont été évitées que temporairement. Le risque de famine reste élevé d'avril à juin 2023 et au-delà, si l'aide humanitaire n'est pas maintenue et si, durant cette période, les pluies sont moins abondantes que les prévisions actuelles ne l'indiquent.

47. Même si la famine est évitée, on estime que près de 50 % de la population est touchée par la sécheresse la plus longue et la plus grave de l'histoire récente de la Somalie. Plus de 1,3 million de personnes ont été déplacées à l'intérieur du pays en raison de la sécheresse et près de 100 000 personnes ont cherché refuge et assistance

en Éthiopie et au Kenya. Plus de 3,5 millions de têtes de bétail ont péri depuis la mi-2021, ce qui a anéanti des sources de revenus et réduit l'accès des enfants au lait. Près de 6,4 millions de personnes devraient connaître des niveaux élevés d'insécurité alimentaire aiguë, soit le niveau 5 du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire pour 322 000 d'entre elles, entre janvier et mars 2023, et quelque 1,8 million d'enfants de moins de 5 ans seront probablement en situation de malnutrition aiguë, notamment de malnutrition sévère pour 513 000 d'entre eux, jusqu'en juin.

48. Du fait des conditions extrêmes et prolongées auxquelles la population est exposée, le nombre de décès est supérieur à la normale et ce phénomène de surmortalité se poursuivra si l'aide n'est pas renforcée et soutenue dans des secteurs cruciaux. Compte tenu de la hausse des taux de mortalité dans de nombreuses régions, de l'ampleur de la population touchée et de la durée probable de la crise, les niveaux cumulés de surmortalité pourraient être aussi élevés qu'en 2011, lorsque près de 260 000 personnes, dont au moins la moitié étaient des enfants, ont perdu la vie.

49. La sécheresse a eu un effet dévastateur sur les femmes et les enfants, qui représentent plus de 80 % de la population déplacée de Somalie. L'accès limité ou insuffisant aux moyens de subsistance et aux services de santé, d'approvisionnement en eau et d'assainissement ainsi qu'à d'autres services a exacerbé les risques en matière de protection et les inégalités préexistantes. Sur les plus de 3,1 millions d'enfants d'âge scolaire touchés par la sécheresse, 400 000 enfants qui ont été déplacés depuis janvier 2021 ont perdu l'accès à l'éducation et 900 000 autres risquent d'être déscolarisés. Ces enfants risquent davantage de travailler dans des conditions dangereuses, d'être exploités, recrutés, mariés, séparés de leur famille ou exposés à la violence et à l'abandon. Au moins 90 % des enfants qui ont perdu l'accès à l'éducation pendant la sécheresse de 2017 n'ont jamais repris le chemin de l'école.

50. En raison de l'accès limité aux services de santé, d'approvisionnement en eau, d'assainissement, d'hygiène et de nutrition, le risque d'épidémies est en hausse, en particulier dans les sites déjà surpeuplés par des personnes déplacées à l'intérieur du pays. Quelque 8 millions de personnes n'ont pas accès à une eau sans risque sanitaire ni à des services d'assainissement et d'hygiène appropriés, et le nombre de cas signalés de rougeole et de choléra continue d'augmenter par rapport aux dernières années. Les taux élevés de malnutrition aiguë accroissent le risque de maladies et de décès dus à des causes évitables et, réciproquement, les personnes malades deviennent plus facilement malnutries. On estime que moins d'un tiers des personnes vivant dans des zones touchées par la sécheresse ont accès aux soins de santé essentiels.

51. La situation persistante de conflit et d'insécurité demeure un obstacle majeur pour les opérations humanitaires, notamment pour leur déploiement en dehors des principales agglomérations et dans des zones difficiles à atteindre en Somalie. En 2022, plus de 600 000 personnes ont été déplacées du fait des conflits et de l'insécurité. En collaboration avec les collectivités et les populations locales, les partenaires œuvrent à atteindre les personnes dans le besoin et à leur permettre d'accéder à l'aide humanitaire.

52. Malgré les problèmes de sécurité et les difficultés opérationnelles et financières, quelque 7,3 millions de personnes avaient reçu en novembre une aide humanitaire, fournie par 335 acteurs humanitaires, dont 259 organisations non gouvernementales nationales, qui avaient maintenu leur présence dans 74 districts répartis dans toutes les régions et tous les États.

53. Le 8 février, l'ONU et ses partenaires, ainsi que le Gouvernement fédéral et les gouvernements des États, ont lancé le plan d'aide humanitaire pour la Somalie pour 2023, qui prévoit un montant de 2,6 milliards de dollars destiné à secourir 7,6 millions

de personnes dans le besoin. On estime que 8,25 millions de personnes, soit près de la moitié de la population, auront besoin d'une aide humanitaire et d'une protection immédiates pour survivre en 2023.

54. Le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence s'est rendu en Somalie du 31 août au 7 septembre pour faire mieux connaître la situation humanitaire critique que connaissait le pays, déterminer les mesures supplémentaires à prendre afin d'éviter les pires conséquences et manifester sa solidarité envers le Gouvernement et le peuple somaliens.

D. Appui à la coordination de l'aide au développement

55. Le Gouvernement fédéral somalien a organisé une réunion de haut niveau sur la lutte contre la sécheresse, le 26 septembre, et une conférence internationale sur les investissements, les 28 et 29 novembre, avec l'appui et la participation d'entités des Nations Unies.

56. Afin que la priorité soit donnée aux besoins les plus urgents en Somalie, le Fonds d'affectation spéciale pluripartenaire pour la Somalie a été réorganisé et rebaptisé Fonds commun pour la Somalie. Une nouvelle structure de gouvernance, sept mécanismes de financement et un processus participatif de planification avec prise en main des programmes par le pays constituent les principaux changements apportés.

57. Le 30 novembre, l'ONU a organisé une manifestation sur la sécurité climatique à laquelle ont participé des spécialistes nationaux et internationaux, des donateurs et des institutions financières internationales opérant en Somalie. En outre, dans le cadre du Fonds commun pour la Somalie, un nouveau mécanisme de financement pour le climat et la résilience a été conçu pour faire progresser la programmation conjointe autour de l'adaptation aux changements climatiques.

58. Le 6 décembre, la Ligue des États arabes et l'ONU ont organisé conjointement une conférence de haut niveau sur la sécheresse et la résilience climatique pour la Somalie, qui s'est tenue au Caire et à laquelle ont pris part des hauts représentants du Gouvernement fédéral somalien. La conférence a réuni des États membres de la Ligue des États arabes, des organisations non gouvernementales arabes, des institutions financières et des organismes, fonds et programmes des Nations Unies, afin qu'ils échangent leurs vues sur la situation humanitaire désastreuse de la Somalie et les projections climatiques concernant le pays. Les discussions se sont concentrées sur les besoins de secours d'urgence et sur la durabilité à moyen et long termes de l'aide à apporter pour rompre le cycle des crises récurrentes.

59. Le 18 décembre, la Somalie a célébré la Journée internationale de la lutte contre la corruption, organisée par le Ministère de la justice et des affaires constitutionnelles, avec l'appui de l'ONU. À cette occasion, il y a eu un échange de vues sur le lien étroit unissant intégrité, bonne gouvernance et lutte contre la corruption ; le rôle joué par les jeunes dans la lutte contre la corruption a par ailleurs été souligné.

E. Les femmes et la paix et la sécurité

60. Le 5 septembre, le Premier Ministre, Hamse Abdi Barre, a lancé le plan d'action national de la Somalie consacré à la mise en œuvre de la Charte des femmes somaliennes et de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité. À cette occasion, la Ministre des femmes et de la promotion des droits humains a réaffirmé le rôle important joué par les femmes somaliennes dans la prévention et le règlement des conflits et souligné la nécessité d'examiner les questions relatives à la

marginalisation, au manque de représentation des femmes et à la protection des femmes et des filles.

61. Le 23 octobre, le Représentant spécial du Secrétaire général pour la Somalie a organisé la Journée portes ouvertes sur les femmes et la paix et la sécurité, célébration annuelle à laquelle ont participé plus de 50 femmes occupant des postes de premier plan dans des administrations publiques, des entreprises et des organisations de la société civile. La manifestation, qui marquait le vingt-deuxième anniversaire de l'adoption de la résolution [1325 \(2000\)](#), a été l'occasion de débattre du rôle crucial joué par les femmes dans la cessation des conflits.

62. Le 26 novembre, lors du lancement de la campagne « 16 journées de mobilisation contre la violence de genre », la Première Vice-Présidente de la Chambre du peuple, Sadia Yasin Haji Samatar, a souligné la nécessité de mettre fin à la violence sexuelle. D'aucuns ont estimé que ses propos visaient à réclamer l'adoption du projet de loi de 2018 sur les infractions sexuelles, qui avait été approuvé à l'unanimité par le Cabinet des ministres le 30 mai 2018 mais qui, en raison de l'opposition de factions conservatrices, n'avait ensuite pas été soumis au Parlement fédéral. Les commentaires que la Première Vice-Présidente a émis sur le projet de loi ont suscité de vives critiques, qui ont notamment pris la forme de discours de haine et d'incitations à la violence.

63. Le 30 novembre, dans le cadre de la campagne « 16 journées de mobilisation contre la violence de genre », 72 jeunes femmes se sont réunies, sous les auspices de la personne responsable des relations internationales, de la gouvernance et des politiques du Bureau de la Première Vice-Présidente de la Chambre du peuple et de la Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général pour la Somalie, afin d'examiner la question de la prévention de la violence contre les femmes et les filles. Lors de cette réunion, il a été recommandé de donner la priorité à l'éducation des jeunes filles et des femmes, de créer des programmes de mentorat et de ménager aux femmes un espace où elles puissent exprimer leurs idées. En outre, un appel a été lancé afin que la prévention et la répression du harcèlement sexuel à l'égard des femmes et des filles fassent l'objet d'approches globales.

64. Les 20 et 21 décembre, le Ministère des femmes et de la promotion des droits humains du Gouvernement fédéral somalien a organisé dans l'État du Sud-Ouest un séminaire interministériel, auquel ont participé des représentantes et représentants des ministères des femmes des États du Djoubaland, du Hirschébéli, de Galmudug et du Sud-Ouest. Les participantes et participants se sont accordés pour appuyer la législation qui protège les droits des femmes, des enfants et des personnes handicapées et pour promouvoir le plan d'action national consacré à la mise en œuvre de la résolution [1325 \(2000\)](#) du Conseil de sécurité. Lors de ce séminaire, les représentantes et représentants des ministères des femmes ont dit soutenir l'offensive militaire déployée contre les Chabab et ont souligné la nécessité d'atténuer l'impact des opérations militaires sur les femmes et les enfants.

F. Les jeunes et la paix et la sécurité

65. Le 4 novembre, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et des partenaires locaux ont mené une campagne de consolidation de la paix animée par des jeunes, dans huit sites pour personnes déplacées à l'intérieur du pays, à Kismayo et dans le Djoubaland. Dans le cadre de dialogues ouverts et dirigés, des jeunes gens ont exposé dans chaque site diverses problématiques liées à la consolidation de la paix et se sont engagés à assumer un rôle d'artisans de la paix et du changement en se faisant les champions de la lutte contre la culture de la violence à l'échelle locale.

Les manifestations, auxquelles ont participé des jeunes, des responsables locaux et des représentants des autorités publiques, ont réuni environ 4 000 personnes au total.

66. Du 27 au 29 novembre, le FNUAP et ses partenaires ont organisé à Mogadiscio un forum sur les jeunes, les élections et la démocratisation qui a réuni 60 jeunes femmes et 60 jeunes hommes afin qu'ils s'informent sur les processus électoraux, cernent les difficultés et les potentialités liées à la participation électorale des jeunes et participent à un dialogue intergénérationnel avec des personnes âgées, des personnalités politiques et des représentants du système des Nations Unies.

67. Le 3 décembre, le FNUAP et des organisations locales de la société civile ont organisé un forum de consolidation de la paix qui a rassemblé 27 jeunes femmes et 23 jeunes hommes à Beled Xaawo, dans la région de Gedo. Le forum visait à accroître les capacités des jeunes en matière de consolidation de la paix et de règlement des conflits, à servir de cadre d'échange de connaissances et à promouvoir la participation des jeunes aux activités de consolidation de la paix et de règlement des conflits.

68. Le 17 décembre, le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) et le Ministère de la jeunesse et des sports ont organisé à Baidoa un atelier de renforcement des capacités à l'intention de 100 jeunes, afin que ceux-ci renforcent leurs connaissances, leurs compétences en matière de réseautage et leur aptitude à participer à la consolidation de la paix et à la gouvernance locales.

69. Au cours de la période considérée, l'ONU a mis en œuvre, pour les ministères chargés de la question de la réconciliation aux niveaux fédéral et régional, un programme d'apprentissage par les pairs axé sur le renforcement de capacités permettant de mieux analyser les conflits en prenant en compte la population jeune, la dimension de genre et la question climatique et de planifier la réconciliation de sorte à promouvoir la participation des jeunes et des femmes.

G. Droits humains et protection

1. Droits humains

70. Au cours de la période considérée, la MANUSOM a recensé 1 059 victimes civiles (soit 382 morts et 677 blessés), ce qui représente une augmentation de 153 % par rapport aux 419 victimes civiles enregistrées lors de la période précédente. Les Chabab ont continué d'être responsables du plus grand nombre de victimes civiles, soit 841 personnes ; venaient ensuite les forces de sécurité des États (qui ont fait 100 victimes), suivies d'acteurs non identifiés (81 victimes), des milices claniques (34 victimes) et d'autres acteurs (3 victimes). La hausse du nombre de victimes est due à la recrudescence d'attaques menées par les Chabab à l'aide d'engins explosifs improvisés. Au cours du dernier trimestre de 2022, 65 % des victimes de ces dispositifs étaient des civils. L'attaque lancée le 29 octobre par les Chabab au carrefour de Zoobe, à Mogadiscio, a fait 429 victimes civiles (soit 111 morts et 318 blessés), ce qui représente 41 % du nombre total de victimes recensées pendant la période considérée. Un journaliste figurait parmi les personnes tuées et deux autres parmi les personnes blessées au cours des faits. En septembre et en janvier, respectivement, deux autres journalistes ont été tués par les Chabab lors d'attaques aux engins explosifs improvisés perpétrées en septembre 2022 et en janvier 2023 dans le Hirchébéli. La hausse du nombre de victimes fait de 2022 l'année la plus meurtrière pour les civils enregistrée en Somalie depuis 2017.

71. Au cours de la période considérée, les autorités ont arrêté et détenu 17 journalistes. Le 11 octobre, le Secrétaire général du Syndicat des journalistes somaliens a été arrêté à Mogadiscio en raison d'un communiqué de presse commun, dans lequel cinq associations de médias exprimaient leur inquiétude au sujet d'un

décret publié le 8 octobre par le Ministère fédéral de l'information, de la culture et du tourisme, qui interdisait « la diffusion d'idéologies extrémistes véhiculées dans les médias traditionnels ou sur les réseaux sociaux ». Les associations de médias ont dit craindre que le décret ne restreigne la liberté d'expression et l'accès à l'information, notamment en limitant la capacité des journalistes de rendre compte librement des opérations menées contre les Chabab et en restreignant l'accès du public aux informations concernant les opérations de sécurité en cours. Le 22 octobre, le tribunal régional de Banaadir a libéré sous caution le Secrétaire général du Syndicat des journalistes somaliens. Le 10 novembre, celui-ci a été inculpé de trois infractions au Code pénal somalien. Les procédures judiciaires sont en cours.

72. Le 9 novembre, une délégation de la Somalie a participé à un dialogue avec le Comité contre la torture sur le rapport initial soumis par la Somalie en application de l'article 19 de la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (CAT/C/SOM/1), que le Gouvernement avait présenté en 2019. Le 2 décembre 2022, le Comité a publié ses observations finales concernant ledit rapport (CAT/C/SOM/CO/1). Dans sa déclaration au Comité, la délégation a indiqué que la Somalie entendait conclure en 2023 la révision du Code pénal somalien de 1964 et y faire figurer une définition de la torture qui soit conforme à l'article premier de la Convention.

2. Respect de la politique de diligence voulue en matière de droits humains

73. Le 25 août et le 8 septembre, dans le cadre de l'appui apporté par le Service de la lutte antimines à la Police somalienne, la MANUSOM et le BANUS ont dispensé à 26 fonctionnaires de police (20 hommes et 6 femmes), à Mogadiscio, une formation sur le droit international des droits humains spécialement conçue à leur intention. En outre, du 11 au 15 décembre, le BANUS, la MANUSOM et l'OIM ont organisé, à Mogadiscio, le premier stage de formation de formateurs à l'intention de 10 membres (5 femmes et 5 hommes) du personnel de l'Agence nationale de renseignement et de sécurité de la Somalie. La formation portait principalement sur les compétences en matière de formation et de facilitation, la discrimination à l'égard des femmes dans le domaine de l'application de la loi, les femmes transfuges et les violences sexuelles liées aux conflits.

74. Le 1^{er} décembre, au cours d'une réunion de l'équipe spéciale chargée de la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme, des représentants du Département de la sûreté et de la sécurité du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, du Service de la lutte antimines et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) ont fait le point sur l'appui à apporter aux forces de sécurité somaliennes, notamment pour ce qui est de la mise en œuvre de la politique de diligence voulue en matière de droits humains dans le contexte de la récente évolution des conditions de sécurité dans l'État du Hirshébeli ainsi que de la constitution de forces entreprise par le Gouvernement fédéral. Le 4 décembre, l'équipe spéciale chargée de la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme a par ailleurs achevé d'examiner les mesures envisagées d'évaluation et d'atténuation des risques concernant l'appui apporté par l'UNOPS à l'Armée nationale somalienne.

75. Du 4 au 8 décembre, des représentants du BANUS, de la MANUSOM, de l'Union africaine et des pays fournissant des contingents ou du personnel de police à la Mission de transition de l'Union africaine en Somalie (ATMIS) ont participé à un atelier de validation concernant le Manuel de formation préalable au déploiement Union africaine-ONU établi à l'intention des pays fournissant des contingents et du personnel de police à l'ATMIS. Les participants ont donné leur avis sur le projet de manuel de formation et les représentants des pays fournisseurs de contingents ou de

personnel de police ont fait part de leur expérience en la matière, conformément aux mesures d'atténuation prévues dans le cadre de la politique de diligence voulue en matière de droits humains au regard du renforcement des capacités de la Mission.

3. Enfants touchés par des conflits armés

76. Du 23 août 2022 au 31 janvier 2023, l'équipe spéciale de pays (surveillance et information) a relevé 1 127 violations graves commises contre 909 enfants (724 garçons et 185 filles), 13 attaques visant des écoles et 2 dirigées contre des hôpitaux, et 20 cas de déni d'accès humanitaire. Au total, 434 enfants ont été recrutés et utilisés (412 garçons et 22 filles), 288 ont été enlevés (247 garçons et 41 filles), 277 ont été tués (72 garçons et 22 filles) et 178 ont été mutilés (137 garçons et 41 filles), 96 ont subi des viols ou d'autres formes de violence sexuelle (1 garçon et 95 filles) et 186 ont subi plusieurs violations. Les auteurs du plus grand nombre de violations (703) ont été les Chabab, puis les milices claniques (110), les forces de sécurité fédérales (53), les forces et les autorités régionales (45), les « forces de défense locales » (21) et la police Liyu éthiopienne (2). Il n'a pas été possible de déterminer les auteurs de violations dans 193 cas, dont 49 liés à des tirs croisés. Plus de la moitié des violations confirmées se sont produites dans les régions du Moyen-Djouba (194), du Moyen-Chébéli (153), du Bas-Chébéli (147), du Hiraan (96) et de Bay (89).

77. Entre le 23 août et le 31 décembre, l'Armée nationale somalienne et le Ministère de la sécurité intérieure ont remis 44 garçons précédemment associés aux Chabab au Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), pour qu'il prenne en charge leur réintégration. Du 9 au 13 octobre, la MANUSOM, l'UNICEF et le Ministère des femmes, du développement et des affaires familiales du Puntland ont procédé à des contrôles et séparé 56 enfants des forces régionales et des milices claniques.

78. Le 11 janvier, la MANUSOM et l'UNICEF ont coprésidé la première réunion trimestrielle de l'équipe spéciale de pays (surveillance et information) sur les violations graves commises contre des enfants. La sécheresse actuelle et les offensives militaires menées contre les Chabab ont été qualifiées de facteurs clés contribuant aux violations. En outre, la promotion d'une législation sur la protection de l'enfance a été désignée, d'un commun accord, comme une priorité essentielle pour 2023.

4. Prévention de la violence sexuelle et fondée sur le genre

79. Au cours de la période considérée, le Groupe de travail technique sur les arrangements de suivi, d'analyse et de communication de l'information a confirmé huit cas de violence sexuelle liée aux conflits (quatre viols, trois viols collectifs et une tentative de viol) touchant six femmes et deux filles âgées de 7 et 14 ans. Trois des survivantes adultes faisaient partie des populations déplacées à l'intérieur du pays en raison de la sécheresse. Par ailleurs, trois cas ont été enregistrés dans le Puntland, deux à Mogadiscio, un dans le Sud-Ouest, un dans le Hirchébéli et un dans le Djoubaland. Dans six cas, les violences sexuelles ont été commises par des hommes armés non identifiés ; dans un autre cas, ces actes seraient le fait d'un policier du Puntland et, dans un autre encore, ils auraient été perpétrés par un membre d'une milice clanique de Mogadiscio. Ces deux derniers individus ont été arrêtés. Cependant, les autorités ont par la suite libéré le membre de la milice clanique, pour des raisons inconnues.

80. Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme conjoint pour la paix et la protection des femmes, codirigé par le PNUD et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), la MANUSOM a fourni un appui technique pour l'élaboration d'un manuel de formation des formateurs sur la violence sexuelle liée aux conflits, destiné aux personnes qui

dirigent ou représentent les populations locales – le premier de ce type en Somalie. Par ailleurs, la MANUSOM a organisé des ateliers, au niveau du Gouvernement fédéral et des États membres de la fédération, avec des acteurs de la justice, des militants de la société civile et des groupes vulnérables, tels que les personnes déplacées à l'intérieur du pays, sur les moyens de surmonter les obstacles sociaux et juridiques contribuant à l'impunité d'auteurs de violences sexuelles liées aux conflits.

81. Le 14 décembre, la MANUSOM a présenté un livre intitulé *A Story of Courage*, lors d'une manifestation organisée à Mogadiscio dans le cadre de la campagne « 16 journées de mobilisation contre la violence de genre ». L'ouvrage, qui se présente sous la forme d'une bande dessinée accessible à un large public, vise à fournir des informations sur les recours dont disposent les personnes ayant été victimes d'une agression sexuelle.

H. Appui logistique fourni par le Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie à la Mission de transition de l'Union africaine en Somalie et aux forces de sécurité somaliennes dans le cadre d'opérations conjointes et coordonnées

1. Appui à la Mission de transition de l'Union africaine en Somalie

82. Au cours de la période considérée, le BANUS a continué de fournir, dans le cadre de son mandat, un appui à l'ATMIS, conformément au concept des opérations de la Mission et au Plan de transition de la Somalie, tel que décrit dans la résolution [2628 \(2022\)](#) du Conseil de sécurité.

83. Pour mieux appuyer la reconfiguration de l'ATMIS et la transition en matière de sécurité qui s'opère en Somalie, le BANUS a créé en novembre un groupe central composé d'experts du Bureau afin de faciliter la remise et la prise en charge de bases opérationnelles avancées entre l'ATMIS et les forces de sécurité somaliennes. Une instruction permanente a été élaborée pour guider le processus de remise et de prise en charge et déterminer quels équipements appartenant à l'ONU pourraient, conformément aux règles en vigueur, être laissés à leur emplacement initial et confiés au Gouvernement fédéral somalien afin que la défense et le fonctionnement des bases opérationnelles avancées continuent d'être assurés. Le 21 janvier, l'ATMIS, avec l'appui du BANUS, a remis la base opérationnelle avancée de Maslah aux forces de sécurité somaliennes présentes dans le secteur 5 des opérations de l'ATMIS.

84. Pour appuyer la transition, et comme convenu lors de la conférence logistique organisée par l'ATMIS en juillet, le BANUS a commencé, en septembre, à décentraliser la prestation des services d'appui vers l'ATMIS et les forces de sécurité somaliennes, dans le cadre d'activités pilotes menées à Baidoa et à Jawhar. Le concept de décentralisation consiste notamment à positionner une plus grande force de réserve tactique à des postes avancés et à lui déléguer de manière croissante le pouvoir dans les secteurs tout en mettant en place des mesures de responsabilisation des membres du personnel afin que l'appui apporté sur le terrain soit souple et adapté. Le concept sera déployé dans les trois autres secteurs lorsque l'examen de la phase pilote aura pris fin.

85. En vue de la mise en œuvre de la phase I du concept des opérations de l'ATMIS, le BANUS a mené une inspection consultative d'évaluation des moyens aériens supplémentaires promis par certains pays fournisseurs de contingents pour appuyer les opérations de l'ATMIS. Les évaluations, réalisées entre le 14 et le 24 novembre, visaient à lancer le processus de négociation entre l'Union africaine, les pays fournisseurs de contingents et l'ONU sur les lettres d'attribution nécessaires à la fourniture des moyens aériens.

86. Le Service de la lutte antimines a continué de mettre en œuvre des mesures d'atténuation des menaces associées aux engins explosifs improvisés, qui se sont avérées essentielles pour la mobilité et la sécurité des pays fournissant des contingents à l'ATMIS. Parmi les activités qu'il a mises en place, on peut citer une formation spécialisée préalable au déploiement dispensée dans le pays à plus de 6 300 membres des contingents et des forces de police de l'ATMIS et des séances d'information organisées avant et après plus de 400 convois de l'ATMIS, la conduite de fouilles sur les itinéraires principaux de ravitaillement, qui a mené à la destruction de 29 engins explosifs, et l'établissement de 36 rapports d'analyse des menaces et d'information sur ce sujet.

87. Pour appuyer la transition en matière de sécurité, le Service de la lutte antimines et l'ATMIS ont organisé à Mogadiscio, du 8 au 10 novembre, une conférence sur la lutte contre les engins explosifs improvisés, qui visait spécifiquement à tirer les leçons des opérations menées dans la région du Hiraan et à définir la voie à suivre pour la planification et l'exécution de futures opérations de lutte contre les engins explosifs improvisés.

2. Appui aux forces de sécurité somaliennes

88. Au cours de la période considérée, le BANUS a continué de fournir un appui logistique non létal à 13 900 membres des contingents et des forces de police dans le cadre d'opérations menées conjointement ou coordonnées avec l'ATMIS dans 23 emplacements. Des fournitures servant à la défense des périmètres ont été livrées en vue de la construction de nouvelles bases opérationnelles avancées dans des zones nouvellement libérées. En décembre, le BANUS a assuré la formation et renforcé les capacités de cinq membres de l'Armée nationale somalienne dans le domaine de l'appui aux opérations aériennes d'une force hybride. En outre, huit membres de l'Armée nationale somalienne ont bénéficié d'une formation aux technologies de l'information et des communications et ont assisté à des cours d'informatique.

89. Au 9 février 2023, le fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour les forces de sécurité somaliennes affichait un solde de 2,64 millions de dollars, après réception d'un don de 2,7 millions de dollars, ce qui ne permettait pas de couvrir les dépenses opérationnelles de janvier à mars 2023. Afin d'obtenir des contributions supplémentaires, le BANUS et le Gouvernement fédéral ont poursuivi leur travail de sensibilisation auprès des donateurs potentiels, en soulignant que l'appui logistique fourni aux forces de sécurité somaliennes dans le cadre du mandat était un élément clé des opérations actuelles et futures.

90. Le Service de la lutte antimines a aidé les forces de sécurité somaliennes à améliorer leur capacité de lutter contre les engins explosifs improvisés en organisant un stage de formation de 11 semaines à l'intention de cinq membres de l'Armée nationale somalienne. Il a en outre organisé à Baidoa et à Kismayo, à l'intention de deux équipes de l'Armée nationale somalienne chargées de neutraliser des engins explosifs improvisés, un stage de perfectionnement portant sur la reconnaissance des routes visant à les protéger des explosifs et la neutralisation des munitions conventionnelles. Il a également dispensé un cours sur les dangers des explosifs à 85 soldats de l'Armée nationale somalienne répartis dans les différents secteurs opérationnels de l'ATMIS. Au cours de la période considérée, les équipes spécialisées de l'Armée nationale somalienne ont neutralisé 58 engins explosifs improvisés. En outre, le Service de la lutte antimines a continué de renforcer les capacités de la Police somalienne en dispensant une formation de sensibilisation aux dangers des explosifs à 150 fonctionnaires de police déployés à Kismayo, dans l'État du Djoubaland.

I. Présence des Nations Unies en Somalie

91. Les entités des Nations Unies sont restées présentes à Baidoa, Beledweyne, Berbera, Boosaaso, Dhooble, Dhuusamarreeb, Doolow, Gaalkacyo, Garoowe, Hargeysa, Jawhar, Kismayo et Mogadiscio. Au 7 février, 783 membres du personnel recruté sur le plan international et 1 556 membres du personnel recruté sur le plan national étaient déployés dans toute la Somalie.

J. Observations

92. Je me réjouis que le Gouvernement fédéral et les États membres de la fédération aient coopéré étroitement en se réunissant régulièrement, dans le cadre du Conseil consultatif national, pour examiner ensemble des questions d'importance nationale. Ce dialogue et cette coordination renforcés ont grandement contribué à la réalisation de progrès en vue de la réalisation des objectifs prioritaires définis pour le pays, s'agissant notamment du programme d'édification de l'État, de la lutte contre les Chabab et de l'action humanitaire. Un dialogue soutenu entre le Gouvernement fédéral et les États membres de la fédération reste essentiel si l'on entend mettre en œuvre le programme de travail du Gouvernement et poursuivre les progrès accomplis en vue des objectifs prioritaires nationaux qui ont été définis d'un commun accord.

93. Le récent accord relatif à la délimitation des pouvoirs entre le Gouvernement fédéral et les États membres de la fédération constitue un progrès encourageant, bien que le Puntland n'y ait pas souscrit pour l'instant. J'exhorte les dirigeants à continuer de mener des discussions en y associant toutes les parties afin de parvenir à un accord politique sur le partage du pouvoir et les autres questions en suspens concernant le fédéralisme, dans le cadre du processus de révision constitutionnelle. Il est essentiel que les débats du Conseil consultatif national et le processus de révision constitutionnelle soient fondés sur de larges consultations publiques, pour qu'ils prennent en compte les opinions de toutes les parties prenantes, y compris les femmes, les jeunes et les groupes marginalisés. Je suis préoccupé par la récente annonce du Puntland dans laquelle celui-ci a indiqué restreindre sa coopération avec le Gouvernement fédéral, et j'engage les dirigeants somaliens à régler les différends par le dialogue et le compromis.

94. Je me félicite de l'accord conclu à la conférence de réconciliation de l'État du Sud-Ouest, qui s'est tenue sous les auspices du président Hassan Sheikh Mohamud, et j'encourage toutes les parties à œuvrer ensemble pour le mettre en œuvre. Les violences qui ont eu lieu dernièrement à Laascaanood, dans la région de Sool, sont alarmantes. J'appelle à une désescalade immédiate de la violence, à la protection des civils, à un accès humanitaire sans entrave et à l'apaisement pacifique des tensions par le dialogue.

95. Je suis profondément préoccupé par l'odieuse campagne dirigée contre la Première Vice-Présidente de la Chambre du peuple, Sadiya Yasin Haji Samatar, première femme à occuper ce poste. Il est impératif que les élus puissent exercer leurs fonctions sans être harcelés ni menacés et que leur sécurité soit assurée. Il demeure absolument prioritaire de maintenir et d'accroître la participation des femmes à la vie politique en Somalie et toutes les parties prenantes doivent redoubler d'efforts à cette fin.

96. La situation humanitaire reste catastrophique. Après une succession de cinq saisons des pluies pendant lesquelles le niveau des précipitations a été inférieur à la moyenne, cette sécheresse est déjà la plus longue et la plus grave de l'histoire récente de la Somalie. Malheureusement, les prévisions pour la période d'avril à juin 2023 annoncent une pluviométrie inférieure aux normales saisonnières. Les seuils de

famine n'ont pas été dépassés pour l'instant mais 8,3 millions de personnes auront besoin d'une aide humanitaire en 2023. Par conséquent, il faut maintenir et renforcer l'aide à grande échelle pour éviter la famine. Je remercie les donateurs pour la générosité dont ils ont fait preuve en 2022 et les engage à fournir les fonds supplémentaires qui sont nécessaires pour faire face de toute urgence à des besoins d'une ampleur, d'une portée et d'une gravité croissantes. Il sera essentiel de maintenir et de renforcer l'aide humanitaire à grande échelle et de concentrer le financement au début de 2023, car les besoins demeurent extrêmement élevés et les moyens font cruellement défaut. Les interventions visant à éviter la famine doivent s'accompagner d'investissements à long terme en faveur des moyens de subsistance, de la résilience, du développement des infrastructures, de l'adaptation aux changements climatiques, des solutions durables et de la protection, afin que les personnes touchées puissent se rétablir rapidement et mieux résister aux chocs futurs.

97. Parallèlement à la sécheresse, la situation de conflit entraîne une augmentation des besoins et accentue les difficultés d'accès. En 2022, la Somalie a enregistré une forte augmentation du nombre de victimes civiles, ce qui ne s'était pas produit depuis 2017. J'insiste une fois encore sur l'importance de respecter l'obligation de protéger les civils et les biens de caractère civil, de faire cesser et de prévenir les violations graves à l'égard des enfants, y compris la détention arbitraire d'enfants, et de faciliter l'accès humanitaire, notamment en supprimant tout obstacle à l'assistance, conformément au droit international humanitaire.

98. Je salue les progrès accomplis dans la lutte contre les Chabab et l'importance attachée par le Gouvernement fédéral aux activités de stabilisation et de réconciliation visant à consolider les résultats obtenus dans les territoires repris à ce groupe. En outre, je juge encourageant le fait que le Gouvernement s'emploie actuellement, dans le cadre de ces activités, à revoir le dispositif national de sécurité et à faire progresser sa mise en œuvre.

99. Les attaques menées par les Chabab, qui entraînent des violations des droits humains, des violences sexuelles liées aux conflits et une forte augmentation du nombre de victimes civiles, sont alarmantes. Je condamne à nouveau fermement tous les actes de terrorisme et d'extrémisme violent et j'exprime mon soutien aux personnes rescapées et mes sincères condoléances aux familles des victimes. Lorsque les autorités somaliennes prennent des dispositions pour protéger les civils de telles attaques, il est impératif qu'elles veillent à ce que les mesures antiterroristes ne portent pas atteinte à la liberté d'expression et n'empêchent pas les journalistes et les professionnels des médias de mener à bien leur travail crucial. Je suis profondément préoccupé par l'arrestation et la détention arbitraires de journalistes et de travailleurs des médias, et j'exhorte les autorités à garantir un environnement propre à promouvoir et protéger les droits à la liberté d'expression et à l'accès à l'information.

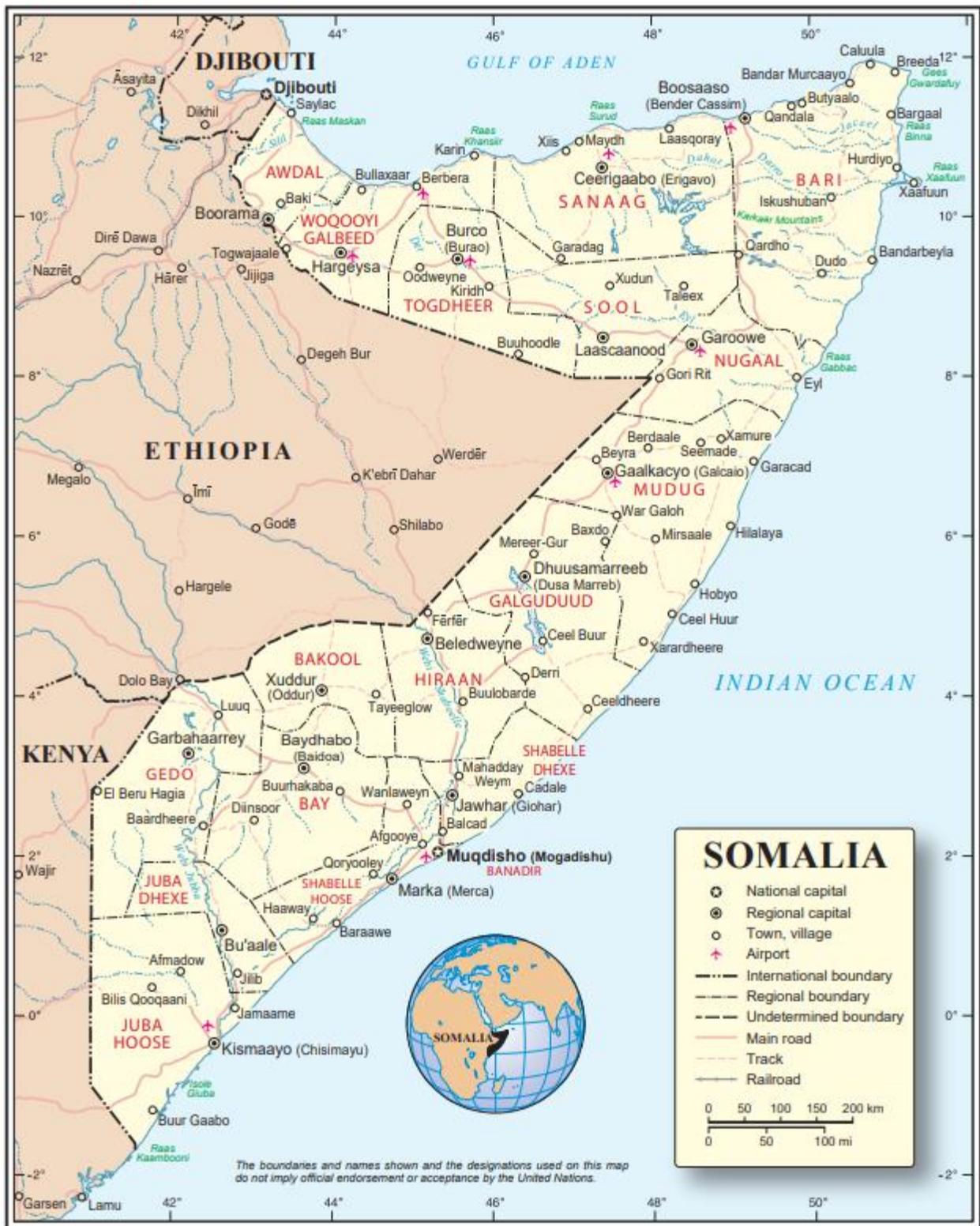
100. Je me félicite que la Somalie ait collaboré avec le Comité contre la torture en novembre 2022 et j'exhorte le Gouvernement fédéral à donner suite aux observations du Comité et à travailler avec d'autres organes créés en vertu d'un instrument international, en s'employant en priorité à présenter les rapports initiaux de la Somalie au titre de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale et du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. Je me félicite également du lancement du plan d'action national consacré à la mise en œuvre de la résolution [1325 \(2000\)](#) du Conseil de sécurité, qui prend en compte les nouveaux besoins concernant la protection des femmes et des filles somaliennes, notamment la protection contre les violences sexuelles liées au conflit. J'exhorte les autorités à allouer, en consultation avec les personnes rescapées, des ressources budgétaires permettant d'appliquer les dispositions de ce plan. J'engage les autorités à œuvrer au renforcement du cadre législatif afin d'améliorer

la protection des femmes et des filles contre les violences sexuelles, notamment en adoptant le projet de loi de 2018 sur les infractions sexuelles.

101. Je demande au Gouvernement fédéral somalien et à tous les partenaires de maintenir la dynamique de réforme afin de permettre au pays d'atteindre les seuils restants du point d'achèvement dans le cadre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés renforcée et de terminer de mettre en place des accords d'allègement de la dette avec tous les créanciers cette année. Une fois le processus d'allègement de la dette achevé, la Somalie pourra accéder à des ressources internationales supplémentaires, dont elle a grand besoin pour financer son développement. Cet aspect, qui est crucial au regard de l'édification de l'État, permettra au Gouvernement de concentrer les dépenses publiques sur les services sociaux et d'autres priorités afin d'améliorer la vie de la population somalienne. Au vu des besoins en matière d'aide humanitaire et de sécurité, je réaffirme combien il importe de remédier aux causes sous-jacentes des conflits et aux facteurs de fragilité. Un développement inclusif et durable est l'outil de prévention par excellence dont dispose l'humanité : un outil essentiel, capable de briser des cycles de crise récurrents.

102. Je tiens à exprimer ma profonde gratitude à l'Union africaine, à l'Autorité intergouvernementale pour le développement, à l'Union européenne, aux États Membres et aux autres partenaires pour leur mobilisation et pour l'aide qu'ils continuent d'apporter en faveur de la consolidation de la paix en Somalie. Je rends hommage à l'AMISOM et à l'ATMIS ainsi qu'aux forces de sécurité somaliennes pour les sacrifices qu'elles continuent de faire afin que la Somalie accède à une paix et à une stabilité durables. Dans cette optique, le déficit de financement dont pâtissent l'ATMIS et les forces de sécurité somaliennes demeure une grave préoccupation. C'est pourquoi j'invite instamment les partenaires à garantir un financement pluriannuel prévisible et durable pour l'ATMIS et des ressources suffisantes pour les forces de sécurité somaliennes, notamment par l'intermédiaire du fonds d'affectation spéciale des Nations Unies à l'appui des forces de sécurité somaliennes, qui est géré par le BANUS. L'insuffisance des ressources constitue un obstacle majeur à une mise en œuvre efficace de la transition en matière de sécurité.

103. J'exprime ma gratitude à mon ancien Représentant spécial, James Swan, et le remercie pour le dévouement et la détermination dont il a fait preuve durant son mandat. Je tiens également à exprimer ma gratitude à ma Représentante spéciale adjointe et Chef par intérim de la MANUSOM et à l'ensemble du personnel des Nations Unies en Somalie pour le travail accompli afin de faire progresser l'édification de l'État et la consolidation de la paix en Somalie.



Map No. 3650 Rev. 10.2 UNITED NATIONS
May 2014

Department of Field Support
Cartographic Section